

Protection contre le faux monnayage: médailles et jetons similaires aux euros, extension aux États membres non participants

2008/0168(CNS) - 02/12/2008

En adoptant à l'unanimité le rapport de M. Eoin **RYAN** (UEN, IE), la commission des affaires économiques et monétaires approuve telle quelle, suivant la procédure de consultation, la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2183/2004 étendant, aux États membres non participants, l'application du règlement (CE) n° 2182/2004 concernant les médailles et les jetons similaires aux pièces en euros.